

Le 13 juillet 2015

---

**AVIS D'ENQUÊTE ET D'AUDITION -  
CONVOCACTION**

---

La Commission des lésions professionnelles, un tribunal spécialisé en matière de santé et sécurité du travail, vous convoque à une audition qui aura lieu à l'heure et à l'endroit indiqués ci-dessous :

**LIEU :** C.L.P. Saint-Jean-sur-Richelieu  
1005, boul. du Séminaire Nord #120  
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3A 1R7

**JOUR :** 18 novembre 2015      **HEURE :** 13:00

Votre présence est requise afin de faire valoir votre point de vue.

Le tribunal pourra procéder en votre absence si celle-ci n'est pas expliquée par un motif valable.

Si vous le désirez, une personne de votre choix peut vous représenter, notamment un avocat, un conseiller, votre syndicat ou tout autre représentant d'un regroupement de travailleurs ou d'employeurs. La partie qui désire retenir les services d'un représentant doit le faire immédiatement après la réception de cet avis afin de respecter la date d'audience fixée.

---

**Dossier(s) CLP**      **Dossier(s) CSST/RA**

557353 62A 1411      R-140315961-1

**Consentement**

---

**PERSONNES CONVOQUÉES**

**PARTIE(S)**

**REPRÉSENTANT(ES)**

**Dossier : 557353**

L'audition portera sur :

**- Contestation reçue le 14 novembre 2014**

Sylvain Lemonde

Me Magalie Gingras

Mine de fer du Lac Bloom (soc. com.)

Medial Conseil Santé Sécurité inc.

Pierre-André Gignac

Katy Boucher

Une copie de cette correspondance est transmise à :

C.S.S.T. - Richelieu

Dans un souci d'amélioration de son fonctionnement et de ses services aux justiciables, le tribunal s'est doté d'orientations générales en matière de remises d'audience. L'information est disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante :

**[www.clp.gouv.qc.ca](http://www.clp.gouv.qc.ca)**

Vous pouvez également obtenir une copie des orientations en vous adressant à votre direction régionale ou en communiquant avec nous à l'un des numéros de téléphone mentionnés au bas de cette lettre.

Vous pouvez tenter d'arriver à un règlement à l'amiable avec l'aide d'un conciliateur du tribunal.